

Le responsable de groupe doit :	 Aviser Bâtirente du décès du membre Fournir la date de dépôt de la dernière cotisation Remplir la section « Identification » du formulaire Demande de règlement - Décès Faire remplir la section « Renseignements » du formulaire Demande de règlement – Décès par le bénéficiaire S'assurer de recevoir les documents légaux requis Acheminer le formulaire à l'administrateur de Bâtirente accompagné des documents décrits ci-dessous
Quels documents légaux sont requis?	 Copie certifiée du certificat de décès Copie du testament ou du contrat de mariage (au Québec seulement) Copie de la recherche testamentaire (au Québec seulement) Si bénéficiaire mineur : preuve d'âge et nom du fiduciaire légal
Comment acheminer ces documents?	 Par la poste : Bâtirente A/S Desjardins Assurances Épargne-retraite collective C.P. 1355, Succ. Desjardins Montréal (Québec) H5B 1C4 Par télécopieur : 1 877 350-8555 Protégez les formulaires avec une page couverture et appelez votre destinataire avant l'envoi Par courriel : batirente_admin@dsf.ca Protégez les documents avec un mot de passe
Pour plus d'information	Référez-vous à la section Guides et procédures de batirente.com/mon-compte



